

Assurance vie individuelle

Caractéristiques du produit pour la Financière Liberté 55 et le GSAGP



Sommaire des produits d'assurance vie sans valeur de rachat | Assurance vie temporaire

Nom du produit	Âges à l'établissement	Montants minimums d'établissement	Échéance/expiration	Prestation de décès	Transformable jusqu'à	Produit renouvelable?	Période de paiement des primes	Types de protection	Prestation de survivant	Échange d'une protection conjointe contre une protection sur une tête	Tarifification privilégiée
Assurance vie temporaire Simplicité privilégiée – Temporaire 10 ans	Non-fumeur : 18 – 75 ans Fumeur : 15 – 75 ans	100 000 \$	85 ans	Uniforme	<ul style="list-style-type: none"> Permanente : 70 ans ou deux ans après l'établissement si 69 ans et plus Temporaire 20 ans : Première des éventualités suivantes : 65 ans ou 7^e anniversaire de police¹ Temporaire 30 ans ou Temporaire jusqu'à 65 ans : Première des éventualités suivantes : âge maximal à l'établissement du nouveau produit temporaire ou 7^e anniversaire de police¹ 	O ²	Primes payables jusqu'à 85 ans	<ul style="list-style-type: none"> Protection sur une tête Protection conjointe payable au premier décès 	0	0	0
Assurance vie temporaire Simplicité privilégiée – Temporaire 20 ans	Non-fumeur : 18 – 65 ans Fumeur : 15 – 65 ans	100 000 \$	85 ans	Uniforme	<ul style="list-style-type: none"> Permanente : 70 ans¹ Temporaire 30 ans ou Temporaire jusqu'à 65 ans : Première des éventualités suivantes : âge maximal à l'établissement du nouveau produit temporaire ou 7^e anniversaire de police¹ 	O ²	Primes payables jusqu'à 85 ans	<ul style="list-style-type: none"> Protection sur une tête Protection conjointe payable au premier décès 	0	0	0
Assurance vie temporaire Simplicité – Temporaire 30 ans	Non-fumeur : 18 – 55 ans Fumeur : 15 – 55 ans	100 000 \$	85 ans	Uniforme	<ul style="list-style-type: none"> Permanente : 70 ans¹ Temporaire jusqu'à 65 ans : Première des éventualités suivantes : 35 ans ou 7^e anniversaire de police¹ 	O ²	Primes payables jusqu'à 85 ans	<ul style="list-style-type: none"> Protection sur une tête Protection conjointe payable au premier décès 	0	0	0
Assurance vie temporaire Simplicité privilégiée – Temporaire jusqu'à 65 ans	Non-fumeur : 18 – 45 ans Fumeur : 15 – 45 ans	100 000 \$	65 ans	Uniforme	<ul style="list-style-type: none"> Permanente : 60 ans¹ 	N	Primes payables jusqu'à 65 ans	<ul style="list-style-type: none"> Protection sur une tête Protection conjointe payable au premier décès 	0	0	0

¹ Doit également être après le premier anniversaire de police. Pour obtenir des renseignements détaillés sur les produits, consultez le [guide du conseiller sur l'assurance vie temporaire Simplicité privilégiée](#).

² Sous réserve des limites d'âge stipulées par la police

Sommaire des produits d'assurance vie individuelle avec valeur de rachat | Assurance vie avec participation

Nom du produit	Âges à l'établissement	Montants minimums d'établissement	Tranches de primes	Période de paiement des primes	Types de protection	Valeur de rachat garantie	Options de participation	Prestation de survivant	Échange d'une protection conjointe contre une protection sur une tête
Patrimoine prestige	Protection sur une tête : <ul style="list-style-type: none"> Primes payables jusqu'à 100 ans : 0 – 85 ans Max 20 : 0 – 80 ans Max 10 : 0 – 85 ans Protection conjointe payable au premier décès et protection conjointe payable au dernier décès : <ul style="list-style-type: none"> Primes payables jusqu'à 100 ans : 18 – 85 ans Max 20 : 18 – 80 ans Max 10 : 18 – 85 ans 	100 000 \$	Tranche 1 : 100 000 \$ – 249 999 \$ Tranche 2 : 250 000 \$ – 999 999 \$ Tranche 3 : 1 000 000 \$ et plus	<ul style="list-style-type: none"> Primes payables jusqu'à 100 ans Primes payables pendant un maximum de 20 ans 	<ul style="list-style-type: none"> Protection sur une tête Protection conjointe payable au premier décès 	Disponible à compter de la première année contractuelle	<ul style="list-style-type: none"> Bonifications d'assurance libérée Majoration de la protection Versement en espèces 	0	0
Succession prestige		Protection sur une tête : 25 000 \$ Protection conjointe : 50 000 \$	Tranche 1 : 25 000 \$ – 99 999 \$ Tranche 2 : 100 000 \$ – 249 999 \$ Tranche 3 : 250 000 \$ – 999 999 \$ Tranche 4 : 1 000 000 \$ et plus	<ul style="list-style-type: none"> Primes payables pendant un maximum de 10 ans Prime garantie à l'égard du capital assuré de base 	<ul style="list-style-type: none"> Protection conjointe payable au dernier décès (primes payables jusqu'au premier ou au dernier décès) 				

Pour obtenir des renseignements détaillés sur les produits, consultez le [guide du conseiller sur l'assurance vie avec participation de la Canada Vie](#).

Ne pas utiliser avec les clients

Sommaire des produits d'assurance vie individuelle avec valeur de rachat | Assurance Vie universelle

Nom du produit	Âges à l'établissement	Montants minimums d'établissement	Tranches de primes	Frais afférents au coût de l'assurance (CDA)	Valeur de rachat garantie	Options de prestation de décès	Prestation de survivant	Échange d'une protection conjointe contre une protection sur une tête	Frais de rachat (% de la prime cible)
CDA croissant annuellement, primes payables jusqu'à 85 ans	<p>Protection sur une tête : 0 – 65 ans</p> <p>Protection conjointe payable au premier décès : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 65 ans</p> <p>Protection conjointe payable au dernier décès : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 65 ans</p>	<p>Protection sur une tête : 25 000 \$</p> <p>Protection conjointe : 50 000 \$</p>	<p>Tranche 1 : 25 000 \$ – 99 999 \$</p> <p>Tranche 2 : 100 000 \$ – 249 999 \$</p> <p>Tranche 3 : 250 000 \$ – 499 999 \$</p> <p>Tranche 4 : 500 000 \$ – 999 999 \$</p> <p>Tranche 5 : 1 000 000 \$ et plus</p>	Primes payables jusqu'à 85 ans	N	<ul style="list-style-type: none"> Protection plus Uniforme 	O	O	<p>Année 1 : 125</p> <p>Année 2 : 200</p> <p>Année 3 : 300</p> <p>Année 4 : 400</p> <p>Année 5 : 400</p> <p>Année 6 : 400</p> <p>Année 7 : 200</p> <p>Année 8 : 100</p> <p>Année 9 : 50</p>
CDA uniforme	<p>Protection sur une tête : 18 – 85 ans</p> <p>Protection conjointe payable au premier décès : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 85 ans</p> <p>Protection conjointe payable au dernier décès : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 85 ans et 85 ans pour la personne assurée la plus âgée</p>	<p>Protection sur une tête : 25 000 \$</p> <p>Protection conjointe : 50 000 \$</p>	<p>Tranche 1 : 25 000 \$ – 99 999 \$</p> <p>Tranche 2 : 100 000 \$ – 249 999 \$</p> <p>Tranche 3 : 250 000 \$ – 499 999 \$</p> <p>Tranche 4 : 500 000 \$ – 999 999 \$</p> <p>Tranche 5 : 1 000 000 \$ et plus</p>	Primes payables jusqu'à 100 ans	N	<ul style="list-style-type: none"> Protection plus 	O	O	<p>Année 1 : 125</p> <p>Année 2 : 200</p> <p>Année 3 : 300</p> <p>Année 4 : 400</p> <p>Année 5 : 400</p> <p>Année 6 : 400</p> <p>Année 7 : 200</p> <p>Année 8 : 100</p> <p>Année 9 : 50</p>
CDA à période déterminée de versement	<p>Protection sur une tête : 10 ans : 0 – 85 ans 15 ans : 0 – 85 ans 20 ans : 0 – 80 ans</p> <p>Protection conjointe payable au premier décès : 10 ans et 15 ans : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 85 ans</p> <p>Protection conjointe payable au premier décès : 20 ans : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 80 ans</p> <p>Protection conjointe payable au dernier décès : 10 ans et 15 ans : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 85 ans et 85 ans pour la personne assurée la plus âgée</p> <p>Protection conjointe payable au dernier décès : 20 ans : Minimum : 18 ans pour le plus jeune assuré Maximum : âge équivalent de 80 ans et 85 ans pour la personne assurée la plus âgée</p>	<p>Protection sur une tête : 25 000 \$</p> <p>Protection conjointe : 50 000 \$</p>	<p>Tranche 1 : 25 000 \$ – 99 999 \$</p> <p>Tranche 2 : 100 000 \$ – 249 999 \$</p> <p>Tranche 3 : 250 000 \$ – 499 999 \$</p> <p>Tranche 4 : 500 000 \$ – 999 999 \$</p> <p>Tranche 5 : 1 000 000 \$ et plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> 10 ans : primes payables pendant 120 mois 15 ans : primes payables pendant 180 mois 20 ans : primes payables pendant 240 mois 	À compter du 5 ^e anniversaire de protection (début de la 6 ^e année)	<ul style="list-style-type: none"> Protection plus 	O	O	N

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les produits, veuillez consulter le [guide du conseiller sur l'assurance Vie universelle](#).

Ne pas utiliser avec les clients

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'assurance vie individuelle, veuillez communiquer avec vos partenaires des ventes du **centre de solutions de produits**.